

climatique, ou assurer les moyens suffisants d'alimentation pour tout le monde?

Droits contre Droits

Il ne s'agit naturellement pas d'opposer les droits légitimes de ceux qui ont faim, aux droits, tout aussi légitimes, des générations futures. Il faut donc trouver des solutions qui tiennent compte du droit universel et du droit entre les générations:

- Nous savons d'une part, par les recherches concernant le climat, que des mesures sérieuses contre le réchauffement de la terre doivent être prises. Les biocarburants peuvent être une contribution utile même si ce n'est pas la panacée.
- Nous savons d'autre part, par le travail d'ensemble sur le développement, que le nombre des personnes qui ont faim continuent de croître et que le droit à la vie appartient aux droits humains les plus fréquemment violés.

Oui, mais ...

Au regard des œuvres d'entraide il est indiqué de dire, à propos des biocarburants, «oui, mais ...». Seuls les biocarburants qui proviennent des produits parallèles et des déchets des produits alimentaires, peuvent être encouragés, ainsi les droits légitimes à l'alimentation des peuples concernés ne seront pas violés. Leur production doit présenter un bilan d'ensemble écologique positif et les bio-

carburants peuvent être favorisés fiscalement si leur production est conforme aux normes sociales. L'Organisation Internationale du Travail de l'ONU l'a déjà approuvé depuis longtemps.

Non dans le Sud

Les biocarburants ne doivent pas être produits au Sud au détriment de l'alimentation de leurs peuples et transpor-

Les agro-carburants ne doivent pas être produits au Sud au détriment de l'alimentation de leurs peuples.

En ce cas, les droits des pauvres d'aujourd'hui ne s'opposent pas aux droits des générations à venir. Da-



Au Brésil, grâce à la canne à sucre, au soja ou au maïs, on produit du biocarburant alors que de nombreux pauvres n'ont pas de quoi se nourrir.

tés ensuite vers l'Europe. Ils doivent, pour que cela soit une contribution effective à la prévention des effets négatifs du changement climatique, être produits et consommés sur place.

avantage encore, ce sera un apport qui respectera le juste droit universel à la vie, et en même temps une contribution écologique à notre environnement.

Markus Brun

Le biocarburant

Les biocarburants qui proviennent déjà, par exemple du soja ou du colza, devraient empêcher les catastrophes climatiques. Mais il en résultera que de nombreuses personnes connaîtront la famine, disent les plus critiques. Voici un regard différent:

Le correspondant spécial de l'ONU pour le Droit à l'alimentation, le Suisse Jean Ziegler, exige un moratoire, dans notre pays, pour bloquer les avantages fiscaux des carburants bio. Il met en garde en disant qu'une exploitation extensive de la surface agricole pour la production de carburants-bio condamnerait à la famine des centaines de milliers de personnes. Le théologien de la libération brésilien Frei Beto appelle même ce carburant-bio «l'essence de la mort». D'autres voient, dans l'emploi de ce carburant, la solution pour diminuer le CO₂ de la planète.

«Bio»?

De nombreux groupes sont d'accord pour dire que le discours sur les biocarburants c'est de «la poudre aux

yeux». Le seul fait que l'essence ne provienne pas du pétrole, mais de l'agriculture, n'est absolument pas suffisant pour le dénommer «bio». Toutefois, entre autres, la contestation sans condition, de la production d'éthanol issue des déchets de la fabrication de produits alimentaires, est démesurée.

Le compte rendu du rapport des experts du IPCC (Panel international sur le changement du climat) qui a eu lieu au printemps 2007 et qui a été honoré par le prix Nobel de la paix 2007, est clair: les conséquences du changement climatique sont irréversibles. Ce sont surtout les pays du Sud qui sont touchés par les effets climatiques comme le manque d'eau, le durcissement des terrains, le niveau de la mer qui monte,

ou l'augmentation du sel des régions côtières.

Sans des mesures immédiates et intensives le réchauffement de la terre, vers les années 2050, augmentera de manière continue et l'on ne pourra plus l'arrêter. Pas même les enfants européens et américains du nord seront épargnés.

Droit à l'alimentation

Nous fêterons, en 2008, le sixième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Dans cette déclaration qui comprend des droits économiques, sociaux et culturels, est inséré le droit à la vie. Cela demande aux Etats membres, de poser les conditions cadres, en vue de trouver suffisamment de nourriture. Il est de notoriété publique de faire avancer les objectifs de l'ONU pour ce millénaire, d'un combat rapide de la famine mondiale.

Nous trouvons-nous en face d'un dilemme moral? Devons-nous miser, en faveur des générations à venir, pour une industrie agricole qui nous protégera du désastre

